Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260323-2026002002-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

Le dimanche 22 mars 2026 à 11 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, doyen des membres du Conseil Municipal nouvellement élu.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Absents : 11
Date de la convocation :
16 mars 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, BLANCHARD Gael, Alexandra MARTIN, Mélanie COLIN.

Absents excusés :
Procuration :
Secrétaire de séance : Mélanie COLIN

2026 – 03 - 002 – Détermination du nombre d'Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres, le Maire propose la création de 3 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 23 mars 2026

La secrétaire, Mélanie COLIN

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr